



Fiche d'aide
au repérage
FAR 46

Grande et moyenne distribution

fiche d'aide au repérage

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Réception et stockage des marchandises	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Possible	Présentes dans les gaz d'échappement des véhicules diesel.
Nettoyage des locaux et des équipements	<i>Nitrotriacétate de trisodium</i>	Possible	Composé de certains produits de nettoyage utilisés dans les grandes surfaces (notamment dans des machines lave-sols).
	Formaldéhyde	Exceptionnelle	Présent autrefois dans certains produits de nettoyage. Depuis le 1er mai 2012, les solutions contenant du formaldéhyde sont interdites pour la désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires.
Distribution de carburant	<i>Gazole</i>	Très probable	Produits pouvant être présents dans la cabine de paiement (pollution par les vapeurs de carburant véhiculées principalement par les gaines électriques).
	Benzène	Très probable	
	<i>Gaz d'échappement de moteurs essence</i>	Certaine	Émises par les véhicules passant à proximité de la cabine d'encaissement.
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, CIRC 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou CIRC 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des CARSAT, CRAM et CGSS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérigènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CARSAT.



Page web du site INRS « Commerces de détail »

<http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/commerce-detail.html>

Brochure INRS « Les vapeurs d'essence sont nocives pour votre santé » (ED 872)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20872>

Brochure INRS « Entrepôts du commerce et de la grande distribution. Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes » (ED 6039)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206039>

Arrêté du 28 décembre 2010 concernant l'interdiction d'utilisation de certains produits biocides

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110114&numTexte=1&pageDebut=00771&pageFin=00771

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des CARSAT, CRAM ou CGSS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérigènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CARSAT.